

En matière de gestion d'information, le principal dilemme que rencontrent les gouvernements consiste à concilier l'intérêt public pour la divulgation de l'information et la légitime confidentialité de certains renseignements.

Dans cette étude, Craig Forcese évalue les efforts du Canada en vue de trouver un juste équilibre entre transparence et secret dans le domaine de la sécurité nationale. Il décrit d'abord les principes sur lesquels reposent les notions de « gouvernement transparent » et d'« audiences publiques », puis les principes de confidentialité en matière de sécurité nationale, c'est-à-dire les motifs qui sont invoqués pour justifier la nécessité de préserver le secret. L'auteur examine ensuite comment les lois en matière d'information au Canada protègent la confidentialité des questions de sécurité nationale et dans quelle mesure celles-ci réussissent à concilier les exigences de transparence et de sécurité nationale, en signalant certains problèmes pratiques et structurels qui compromettent cette conciliation. Ces problèmes font dire à l'auteur que les lois en matière d'information et leur mise en pratique laissent grandement à désirer au Canada.

Certaines observations des milieux mêmes du renseignement et de la sécurité amènent à penser que l'étendue de la confidentialité prévue dans les lois dépasse les besoins de protection légitime. L'incohérence de ces lois – de même que l'incertitude et les réclamations excessives qu'elles entraînent – crée des conditions susceptibles de freiner les échanges d'information utiles et de miner par conséquent la crédibilité des services de sécurité.

L'auteur note que les limites imposées à l'accès à l'information – et les pénalités draconiennes prévues dans certains cas – sont nettement incompatibles avec la démocratie que les lois sont censées protéger. Leur ambiguïté est telle qu'elles pourraient être utilisées par le gouvernement pour éviter les situations embarrassantes et masquer les cas d'incompétence, au nom de la sécurité nationale. Si cela se produisait, ces lois risqueraient d'amoin-draient la confiance de la population et d'inspirer des changements qui rendraient plus difficile la protection de secrets légitimes.

L'auteur formule en terminant une série de recommandations visant à concilier plus efficacement les exigences de secret et de transparence dans la pratique et le droit canadiens. Il enjoint le Parlement d'abroger officiellement la section 4 de la *Loi sur la protection de l'information* et de la remplacer par une disposition beaucoup plus mesurée, tout en suggérant au gouvernement d'uniformiser la définition du concept de « sécurité nationale » dans l'ensemble du code des lois afin d'éviter la confusion suscitée par les multiples termes qu'on y trouve. Craig Forcese se dit enfin favorable à la création d'un poste de vérificateur permanent des lois et politiques de sécurité ainsi que d'un comité de parlementaires doté de pouvoirs législatifs qui aurait accès à des renseignements secrets.